

# Pollution des eaux de baignade : une association bretonne porte plainte contre l'Etat

L'association Eau & Rivières de Bretagne accuse l'Etat de « détourner » la réglementation européenne sur la qualité des eaux de baignade dans le Finistère.

Publié hier à 16h04, mis à jour hier à 18h38

🕒 Lecture 1 min.

L'association Eau & Rivières de Bretagne a annoncé vendredi 28 août avoir déposé plainte contre l'Etat devant la Commission européenne, l'accusant de « détourner » la réglementation européenne sur la qualité des eaux de baignade dans le Finistère.

La plainte a été déposée le 21 août auprès de la Commission européenne, « garante de l'application des directives européennes, pour manquement lors de la transposition de la directive 2006/7/CE » sur les eaux de baignade.

L'Etat doit analyser régulièrement la qualité des eaux de baignade mais « les pollutions accidentelles de moins de 72 heures peuvent être qualifiées de "pollution à court terme" », explique l'association dans un communiqué. « Dès lors que la cause est clairement identifiable et que des mesures sont prises pour que cela ne se reproduise pas », ces pollutions accidentelles ne sont pas prises en compte dans le classement des eaux de baignade, déplore l'association.

**📖 Lire aussi | Dans le Finistère, la « colère » après une pollution massive de l'eau potable**

## Absence de prévention des pollutions

Or, les fermetures de plages dans l'ouest de Finistère « sont corrélées au paramètre pluviométrique », selon plusieurs associations bretonnes. « L'astuce pour l'Etat consiste à considérer la pluie comme un facteur de pollution et à accepter la fermeture des plages concernées comme une "pollution à court terme" sans qu'on cherche véritablement à résorber la cause de ces pollutions bactériologiques », poursuit Eau & Rivières, rappelant qu'il « ne pleut pas des bactéries » et que la pluie en pays d'Iroise « n'est pas une situation que l'on peut qualifier d'"anormale" ».

**📖 Lire aussi | Dans le Finistère, le préfet suspend l'activité d'un méthaniseur ayant pollué l'eau potable**

« En considérant les phénomènes de pluie comme des causes de pollution, l'Etat français détourne la réglementation européenne », ce qui fait que le public n'est « pas en mesure de connaître précisément l'état des eaux », dénonce l'association. Cette situation a pour conséquence l'absence de prévention des pollutions, notamment pour « obliger les activités polluantes à limiter les aspersion de bactéries fécales en amont des sites de baignade », souligne Eau & Rivières.

De plus, la qualité des eaux de baignade « augmente artificiellement » alors qu'elle s'accompagne paradoxalement « d'un taux élevé de fermetures préventives ». L'association cite l'exemple d'une plage bretonne fermée 36 % du temps de la période estivale entre 2015 et 2017.